

## Taxation des déchets : explications et précisions importantes

Différentes personnes nous ont écrit pour évoquer la nouvelle tarification en vigueur pour la collecte et de la gestion des déchets ménagers. Les différents forfaits sont souvent au centre des discussions. Une petite explication s'impose donc !

### La collecte et la gestion des déchets ménagers produits à Ohey sont déléguées au BEPN

Il est d'abord important de préciser que la Commune d'Ohey, comme quasiment toutes les communes de la Province, a confié la collecte et la gestion des déchets à l'intercommunale BEPN. La Commune est évidemment un partenaire de cette intercommunale et participe à la décision et à la politique menée dans le domaine des déchets.

C'est donc le BEPN qui adresse d'abord une facture régulière à la Commune pour les déchets ménagers que nous produisons sur Ohey et la Commune doit le répercuter sur les habitants. Grâce à cette collaboration, nos déchets sont collectés chaque semaine, nous disposons d'outils de tri performants et nos déchets sont majoritairement recyclés ou valorisés sous forme d'énergie ! Mais cette politique a un coût élevé : collecter, trier, transporter et traiter les déchets ne rapporte pas !

### Ce que coûte nos déchets

La **facture annuelle** que reçoit et doit payer la commune pour la **collecte et le traitement des déchets** produits par les Oheytois ainsi que pour la gestion du parc à conteneurs représente en 2009 un montant d'environ **203.000€** ! **Soit près de 45€ par personne habitant Ohey !**

Ces dépenses se répartissent comme suit :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Coûts de collecte des ordures ménagères brutes et encombrants | 60.419,43 € |
| • Coût du service des parcs à conteneurs                        | 62.611 €    |
| • Coût du traitement des déchets ménagers produits sur Ohey     | 59.334,95 € |
| • Frais divers (enrôlement de la taxe, logiciel, frais d'envoi) | 5.750 €     |
| • Action « Ressourcerie » et « prévention »                     | 15.500 €    |

Il est important de savoir que **plus de 70% des coûts** de la gestion des déchets **sont des coûts fixes**, donc indépendants de la production des déchets de la commune et de chacun. Donc que nous produisons 20, 30, 100 kg ou 1000 kg, ces coûts ne bougent pas et doivent être payés. Ce sont les camions, le personnel, les centres de tri, les parcs à conteneurs, les installations de traitement des déchets. Les coûts fixes de gestion s'élèvent à environ **145.000 euros** par an. Les frais fixes représentent donc une charge moyenne incontournable par habitant et par an de près de 35€ Pour un ménage de deux personnes, cela fait 70€ de frais fixes. Pour un ménage de trois personnes 105€.. Avant le premier kg produit !!! Par le simple fait de disposer de ce service !

La Région wallonne a décidé d'imposer aux communes l'application du coût-vérité de la gestion des déchets. En clair, les communes doivent répercuter sur leurs citoyens l'intégralité des coûts supportés par la commune en matière de gestion des déchets ménagers via les taxes déchets. Cette taxation doit également veiller à ce que les coûts fixes soient couverts au travers des forfaits imposés, notamment des forfaits de levées des conteneurs.

## Le Forfait de base, c'est quoi ?

La taxe forfaitaire de base est une participation aux coûts fixes de la gestion des déchets modulée en fonction de la taille du ménage pour ne pas défavoriser les personnes isolées et les familles nombreuses :

- Les personnes isolées 15 euros/an
- Ménages de 2 personnes 25 euros/an
- Ménages de 3 personnes et + 30 euros/an
- Seconds résidents 25 euros/an

Ce forfait de base ne couvre cependant pas tous les coûts fixes. D'où un forfait au poids imposé aux habitants. Sans oublier aussi les coûts de levées des conteneurs facturés d'office à la Commune par le BEP.

## Pourquoi avoir imposé un forfait de 18 levées par an par ménage ?

Tout simplement parce que l'intercommunale qui gère nos déchets, le BEPN facture à la commune d'Ohey 18 levées par an par ménage domicilié à Ohey et ce à 1,69€ la levée. Ce forfait vise à couvrir une partie des frais fixes de manière stable. En vous facturant les 18 levées par an, la Commune d'Ohey ne fait donc que répercuter le coût par ménage qui lui est facturé ! Rien de plus.

## Pourquoi avoir imposé un forfait par ménage en kilos ?

Tout simplement parce que d'une part la Région wallonne l'a imposé aux communes, d'autre part parce que ce forfait permet de couvrir simplement les coûts fixes.

La Commune d'Ohey a veillé à établir un forfait au poids raisonnable tenant compte de la taille des ménages :

- 5 kg par mois pour les personnes isolées soit 60 kg ou 15€ par an
- 8 kg par mois pour les ménages de 2 personnes soit 80 kg ou 20€ par an
- 10 kg par mois par ménage composé de 3 personnes et plus soit 120 kg ou 30€ par an

Cela fait pour une personne isolée à peine 60 kg par an soit l'équivalent de moins de 10 sacs poubelles par an ! Pour un ménage de deux personnes l'équivalent de 11 sacs poubelles par an (moins d'un par mois...) ! Le strict minimum donc ! Sauf à brûler ces déchets, les transporter dans d'autres communes ou sur son lieu de travail ou s'en débarrasser dans la nature. Mais cela c'est interdit !

Bien sûr, il existe des situations particulières (absence d'une personne pendant un an, hospitalisation...) mais il est impossible de prévoir toutes les situations particulières dans un règlement et certaines sont prévues comme l'hospitalisation de longue durée. Il existe aussi des mesures de réduction des taxes, appelées « abattements » en fonction de certaines situations sociales en particulier. Et de toute manière, la taxe fixe payée par le ménage oheytois ne couvre pas les coûts réels totaux fixes supportés par la Commune.

## **Au total, avec le forfait de base, que paient les ménages en coûts fixes pour leurs déchets ?**

Tous les forfaits rassemblés, les ménages oheytois paient un forfait global annuel raisonnable :

- Pour un ménage d'une personne 60,42€
- Pour un ménage de deux personnes 75,42€
- Pour les ménages de trois personnes et plus 90,42€

Le ménage qui ne dépasse pas le forfait de poids et qui respecte le nombre de levées ne paiera pas un cent de plus et finalement paie le juste prix pour le service de gestion des déchets qu'il a à sa disposition toute l'année !

## **La Commune fait-elle des bénéfices sur les taxes sur les déchets ?**

Globalement, l'ensemble de ces forfaits payés par les habitants d'Ohey ne couvrent pas totalement les coûts fixes payés par la Commune pour les déchets produits par les habitants d'Ohey. Et la totalité des recettes des taxes sur les déchets perçues par la Commune couvrent en réalité le coût des déchets pour la Commune

Donc, nous ne payons pas plus que ce qu'il faut payer et la commune ne fait pas de bénéfice sur les taxes déchets : les taxes perçues paient simplement la facture communale des déchets de la population d'Ohey et c'est logique !

## **Ma taxe à augmentée ces dernières années ! Est-ce normal ?**

C'est simplement lié au fait que la gestion des déchets offre de plus en plus de services aux habitants en matière de collecte et de tri et que contrairement à ce qu'ont dit certains politiques, recycler et valoriser des déchets, cela coûte plus cher que faire comme avant. Autrefois, un tracteur venait chercher vos déchets et les « tapait » dans un trou communal sans précaution ni valorisation. Cela coûtait évidemment pas grand chose ! Trier, collecter sélectivement, exploiter un parc à conteneurs, cela coûte et les recettes du recyclage et de la valorisation ne couvrent pas ces coûts !

Ainsi, la Région wallonne interdit la mise en décharge de nos déchets ménagers. Ceux-ci seront donc redirigés vers d'autres filières plus coûteuses telles que la biométhanisation ou l'incinération à Herstal. Pour 2009, la facture de la commune est ainsi passée d'un peu plus de 150.000€ à 200.000€, soit 25% d'augmentation !

Ceci explique l'évolution des taxes aujourd'hui ! C'est le coût vérité.

## **De nouveaux services à disposition de la population**

Le nouveau parc à conteneurs d'Ohey est aujourd'hui ouvert à la population oheytoise et lui permet de ramener toute une série de déchets sans devoir payer directement ce service.

En plus de ce nouveau service, la collecte sur rendez-vous à domicile des déchets encombrants instaurée en 2008, en collaboration avec une entreprise d'économie sociale, la

Ressourcerie namuroise, est toujours proposée à la population pour une meilleure valorisation des déchets encombrants.

Enfin, à partir de novembre 2009, la collecte des déchets organiques des ménages sera organisée via des sacs biodégradables.

Le citoyen oheytois disposera alors de tous les services les plus performants pour la gestion de ces déchets ! Sans oublier les campagnes de prévention et de sensibilisation programmées pour fournir conseils et informations sur cette gestion et sur les moyens de réduire encore sa production de déchets !

Pour toute information :

Commune d'Ohey  
Service Développement Durable  
Marie Coumans et Tiffanie Frenkel  
085/824.469  
Didier HELLIN  
Echevin du Développement durable  
0476/254.327